



Demande rupture conventionnelle

Par Lilou2020

Bonjour, je suis actuellement en congé parental jusqu'à 6 Janvier 2023.

Je souhaite demander une rupture conventionnelle(je travaille dans le privé)mais je ne sais pas comment m'y prendre.

Je suis en cdi depuis 4 ans, mais malheureusement je ne peux évoluer dans cette entreprise par ailleurs j'ai déjà un projet bien roder en tête.

J'aimerais savoir si mes indemnités seront calculer par rapport aux salaires avant congés parental ?

Ou ce serait mieux de patienter encore avant de faire ma demande.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par AGeorges

Bonjour Lilou,

La base est assez simple.

Il suffit d'écrire à votre employeur pour lui "suggérer" de mettre en place une rupture conventionnelle, ce qui est permis pas le code du travail.

Vous trouverez des modèles sur le net facilement.

N'oubliez pas que :

- le mode normal pour quitter un emploi est de démissionner,
- votre employeur n'a aucune obligation d'accepter votre proposition.
- à l'opération est attachée une "convention", comme le nom l'indique, chaque partie pouvant être dédommagée du préjudice causé à l'autre par ladite convention. Quand c'est l'employeur qui demande, le salarié demande une prime de départ. Quand c'est l'employé qui demande, imaginez ce qui peut se passer ...

Par Lilou2020

Bonjour,merci pour votre retour